



s'assurer que les exportateurs canadiens sont bien informés des nouvelles politiques d'importation du gouvernement brésilien et que ces dernières respectent bien les obligations du Brésil en matière de commerce international.

PROEX

Le PROEX, programme brésilien de subventions à l'exportation, réduit les coûts de financement pour les exportations brésiennes, selon la partie « égalisation d'intérêts » du programme. Bien que le PROEX s'applique à une grande variété d'exportations de produits et services brésiliens, le Canada est particulièrement préoccupé par son application au secteur de l'aéronautique et il a demandé qu'un groupe spécial de règlement de différends de l'OMC examine la question. En réponse, le Brésil a contesté divers programmes canadiens qui soutiennent le secteur aérospatial canadien ainsi que d'autres industries. L'OMC examine les deux contestations par l'entremise de deux groupes spéciaux distincts, qui devraient tous les deux présenter leurs décisions au milieu du mois de mars 1999.

Protection accrue des investissements canadiens

Depuis longtemps, le Brésil reçoit plus d'investissements canadiens que l'ensemble des autres pays de l'Amérique du Sud, et des modifications constitutionnelles récentes ont élargi l'ouverture du pays aux investissements étrangers dans des secteurs clés intéressant le Canada, dont les télécommunications, l'exploitation minière et l'énergie. D'autre part, le Brésil a actuellement un programme étendu de privatisation.

L'investissement canadien direct au Brésil est maintenant évalué à près de 4 milliards de dollars et il continue de se développer à un rythme rapide.

En raison des niveaux élevés et de la tradition canadienne bien établie d'investissement au Brésil, ce pays est considéré comme une des priorités du Canada pour la conclusion d'un FIPA. Des négociations ont commencé en juin 1998 et se poursuivront en 1999.

Restriction du crédit à l'importation

En 1997, le Brésil instituait des mesures provisoires exigeant de ses importateurs qu'ils financent leurs achats auprès des banques brésiennes plutôt que des établissements étrangers, éliminant ainsi le désavantage concurrentiel dont souffrent les producteurs locaux

à cause de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Plus précisément, les nouvelles mesures exigent que les achats de devises nécessaires pour payer des importations dont le financement s'étend jusqu'à 179 jours s'effectuent au moment du dédouanement des produits par les douanes brésiennes, ce qui a pour effet d'abolir le crédit à 180 jours. Dans le cas des produits financés entre 180 et 360 jours, les devises doivent être achetées six mois avant l'échéance du prêt. Autrement dit, les importateurs doivent payer leurs achats comptant ou obtenir de l'exportateur des conditions de financement à plus de 360 jours. Ces mesures provisoires ne s'appliquent pas aux expéditions dont la valeur est inférieure à 10 000 \$US, ni aux produits pétroliers. La Banque centrale du Brésil a exempté de ces mesures ses partenaires du Mercosur, de même que le Chili, la Bolivie et les signataires de l'Association latinoaméricaine d'intégration. Ces règles font l'objet d'un examen au sein de l'OMC et le Canada surveille la situation afin d'établir si elles sont conformes aux obligations du Brésil selon les règles de l'OMC.

Évaluation en douane

À la fin janvier 1999, le gouvernement brésilien annonçait un changement du taux de change officiel utilisé pour l'évaluation en douane. Auparavant ajusté mensuellement, le taux de change l'est maintenant quotidiennement, ce qui a eu pour effet d'entraîner du jour au lendemain une dévaluation de 40 p. 100 du real, pour les besoins de douane. Ceci pourrait amener certains importateurs à annuler ou à tenter d'annuler des commandes de produits non encore expédiés. Des produits déjà en transit ou parvenues au Brésil, mais non dédouanées, peuvent ainsi être frappées de droits et de taxes augmentées de 40 p. 100 par rapport à ce que les importateurs attendaient au départ. Au moment d'aller sous presse, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tâchait d'en savoir plus à propos de ce changement et d'évaluer son impact sur les exportations canadiennes.

Exigences de validation de certificats pour la viande

Les exportateurs canadiens de viande restent préoccupés par le règlement brésilien exigeant que les certificats d'inspection des produits de la viande soient validés par l'ambassade ou par les consulats du Brésil avant d'être expédiés. Cela a pour effet de créer des retards et des coûts supplémentaires pour les exportateurs canadiens. Le Canada juge ce règlement contraire